

Règlement graphique n°2  
Zonage

SAINT SAUVEUR LA POMMERAYE

Reçu le 20 mai 2016  
Arrêté le 20 mai 2016  
Enquête publique  
Approuvé le  
N° du Proc. de 67M

Signature



1. ZONES

Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

----- Hors ou alignement d'aires à protéger (L151-23 CU)

--- Cours d'eau (L 151-23 CU)

ESpaces Boisés Classés (L113-1 CU)

Zone inondable (source DREAL)

Zone humide

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

Plan de zonage n°2  
Version pour arrêt

